

Service eau et risques
Affaire suivie par : Geneviève SOLER
Tél. : 04 66 62 65 22
genevieve.soler@gard.gouv.fr

Nîmes, le 3 novembre 2021

**Note de consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral annuel
pour l'exercice de la pêche en eau douce dans le département du Gard
pour l'année 2022**

Les dispositions générales relatives à l'exercice de la pêche sont fixées dans le livre IV (Patrimoine Naturel), titre III (Pêche en eau douce et gestion des ressources piscicoles) du code de l'environnement. Par arrêté préfectoral, le préfet peut préciser voire adapter les conditions d'exercice de la pêche aux enjeux et au contexte du département du Gard.

Le projet d'arrêté préfectoral encadrant l'exercice de la pêche en eau douce, pour l'année 2022, est soumis à la consultation du public par voie électronique, en application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre de la participation du public prévue par la charte de l'environnement. Ce projet d'arrêté est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Police-de-la-peche/Arrete-prefectoral-relatif-a-l-exercice-de-la-peche-en-eau-douce>

Les principales modifications apportées par rapport à l'arrêté encadrant l'exercice de la pêche de l'année dernière sont surlignées en jaune dans le document mis en consultation. Ces modifications intègrent portent sur :

- Modifications sur certains parcours « no-kill » :
 - 1°) Retrait du parcours « non-kill » sur le Gardon d'Anduze.
 - 2°) Modification du secteur « no-kill » sur le Gardon de Mialet.

- Interdiction permanente ou temporaire de pêche :
 - 1°) Pêche interdite dans les passes à poissons.

2°) Pêche interdite dans les pertuis, vannages et passages d'eau à l'intérieur des bâtiments.

La consultation est ouverte du mercredi 3 novembre 2021 jusqu'au mardi 23 novembre 2021 inclus.

Les observations sur le projet d'arrêté préfectoral peuvent être transmises :

- par courriel à ddtm-ser@gard.gouv.fr,
- par voie postale à l'adresse suivante : Direction départementale des territoires et de la mer du Gard – Service eau et risques / unité milieux aquatiques et ressource en eau – 89, rue Weber – CS 52002 - 30907 Nîmes cedex 02

Direction départementale des territoires et de la mer du Gard – Service eau et risques / unité milieux aquatiques et ressource en eau – 89, rue Weber – CS 52002 - 30907 Nîmes cedex 02

Voie de messagerie :

ddtm-ser@gard.gouv.fr

Pour la préfète et par délégation
Le chef du service eau et risques
SIGNE
Vincent COURTRAY